

UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS

COURS DE DROIT INTERNATIONAL PÉNAL
MASTER 1

Olivier de Frouville
Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

PLAN DU COURS

Introduction

I – Le droit international pénal comme composante et reflet de l'évolution du droit international général contemporain

II – Définition

III – Délimitation

1°) Droit international pénal et droit international humanitaire

2°) Droit international pénal et droits de l'Homme

3°) Droit international pénal, lutte contre l'impunité et justice transitionnelle

IV – Grandes étapes du droit international pénal

1°) La répression pénale dans le droit international classique

2°) La transition vers le modèle contemporain : Nuremberg et Tokyo

3°) La guerre froide : développement des normes, répression devant les tribunaux nationaux

4°) Les réactions *ad hoc* : ex-Yougoslavie, Rwanda

5°) Une cour permanente : la Cour pénale internationale

6°) Modes de répression complémentaires : juridictions nationales et tribunaux mixtes

PARTIE I - LES CRIMES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE DE L'HUMANITE

1°) Les éléments constitutifs des crimes

2°) Précisions sur l'élément psychologique ou mens rea

Chapitre 1 - Le génocide

1°) Nature

2°) Définition

Section 1 - Le dol spécial

§ 1 – La notion de groupe

§ 2 - L'intention de destruction

Section 2 - Les actes de génocide

§ 1 – Les actes partageant des éléments communs avec d'autres crimes

§ 2 – Les actes spécifiques au génocide

§ 3 - Les infractions formelles propres au génocide

Chapitre 2 - Les crimes contre l'humanité

1°) Antécédents du crime contre l'humanité

2°) Le crime contre l'humanité dans les statuts des juridictions pénales internationales

Section 1 - Les éléments contextuels

§ 1 – Une attaque

§ 2 – Dirigée contre une population civile

§ 3 – Généralisée ou systématique

§ 4 – Le lien matériel entre l'acte et l'attaque

§ 5 - L'élément psychologique

Section 2 - Les actes inhumains

§ 1 – Les violations manifestes des droits de l'Homme

§ 2 – Les actes discriminatoires

Chapitre 3 - Les crimes de guerre

1°) *Les Tribunaux militaires internationaux*

2°) *Les conventions de Genève du 12 août 1949 et leurs protocoles additionnels*

3°) *Les tribunaux ad hoc sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda*

4°) *Le Statut de la Cour pénale internationale*

Section 1 - Les éléments contextuels

§ 1 – *L'exigence d'un conflit armé interne ou international*

§ 2 – *Les éléments contextuels propres aux deux types de conflits : personnes et biens protégés*

Section 2 - Les crimes sous jacents

§ 1 - *L'incrimination des violations graves du « droit de Genève »*

§ 2 – *L'incrimination des violations graves du « droit de La Haye »*

PARTIE II - LA RESPONSABILITE INTERNATIONALE INDIVIDUELLE

1°) La notion de responsabilité pénale individuelle et ses conséquences

2°) Responsabilité et compétence

Chapitre 1 - Modalités de participation à la commission de l'infraction

Section 1 - La commission et la tentative de commission de l'infraction

§ 1 – *La commission individuelle de l'infraction*

§ 2 - *La commission conjointe de l'infraction : entreprise criminelle commune et co-action*

§ 3 - *La tentative de commission*

Section 2 - La contribution à la commission d'une infraction

§ 1 – *La contribution par complicité (aiding and abetting)*

§ 2 – *La contribution par « instigation »*

Section 3 - La responsabilité du supérieur hiérarchique

§ 1 – *Nature de la responsabilité du supérieur hiérarchique*

§ 2 – *Eléments*

Chapitre 2 Les motifs d'exonération de la responsabilité ou d'atténuation de la peine

Section 1 - Les motifs exclus par le droit international pénal

§ 1 – La qualité officielle de l'auteur

§ 2 – Tu quoque

§ 3 – La « juste cause »

Section 2 - Les motifs admis par le droit international pénal

§ 1 – La déficience mentale permanente ou passagère

§ 2 – L'ordre reçu

§ 3 – L'état de nécessité et la contrainte

§ 4 – La légitime défense

§ 5 – Les représailles

§ 6 – L'erreur de fait et l'erreur de droit